



# FLASH INFO

## Réunion de conseil 06 février 2023

### ● Approbation du compte administratif 2022

#### *Dépenses de Fonctionnement*

LIBELLE CHAPITRE	BUDGET 2022	REALISATION 2022
011 charges a caractères générales	166 650.00	159 069.26
012 charges de personnel	234 000.00	233 404.21
022 dépenses imprévues	10 000.00	
023 virement section investissement	372 777.95	
042 opérations ordre entre section	0	772.32
65 autres charges gestion courantes	85 343.00	82 104.15
66 charges financières	3 300.00	2 458.24
67 charges exceptionnelles	147 961.17	800.00
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 020 032.12</b>	<b>478 608.18</b>

#### *Recettes de Fonctionnement*

LIBELLE CHAPITRE	BUDGET 2022	REALISATION 2022
002 excédents antérieurs reportés	459 732.11	
013 atténuations de charges	1 500.00	4 167.49
70 produits des ventes et services	31 200.00	35 456.26
73 impôts et taxes	129 700.00	139 825.88
74 dotations subventions et participations	308 400.00	364 320.52
75 autres produits de gestion courante	89 500.00	85 391.14
77 produits exceptionnels	0	50.76
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 020 032.11</b>	<b>629 212.05</b>

#### *Dépenses d'investissement*

LIBELLE CHAPITRE	BUDGET 2022	REALISATION 2022
16 emprunt et dettes assimilées	18 080.00	15 248.69
21 immobilisations corporelles	546 000.00	322 585.50
204 subventions équipement versée	7 532.95	1 214.61
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>571 612.95</b>	<b>339 048.80</b>

#### *Recettes d'investissement*

LIBELLE CHAPITRE	BUDGET 2022	REALISATION 2022
001 excédent d'investissement reporté	77 908.01	
040 Opérations ordres transferts	772.32	772.32
10 dotations, fonds divers	8 700.00	30 829.71
13 subventions	112 227.00	56 882.55
021 virement section inves	372 005.62	
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>571 612.95</b>	<b>88 484.58</b>

Le compte administratif 2022 de la commune est approuvé à l'unanimité et fait apparaître un excédent de fonctionnement de 437 679.77€ à reporter pour 2023

## Vote du budget 2023

### *Dépenses de Fonctionnement*

LIBELLE CHAPITRE	BUDGET 2023
011 charges a caractères générales	198 500.00
012 charges de personnel	248 500.00
022 dépenses imprévues	10 000.00
023 virement section investissement	136 589.00
65 autres charges gestion courantes	79 597.00
66 charges financières	4 500.00
67 charges exceptionnelles	357 340.80
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 035 026.80</b>

### *Recettes de Fonctionnement*

LIBELLE CHAPITRE	BUDGET 2023
002 excédents antérieurs reportés	437 679.77
013 atténuations de charges	1 500.00
70 produits des ventes et services	36 200.00
73 impôts et taxes	117 700.00
74 dotations subventions et participations	355 247.00
75 autres produits de gestion courante	86 700.00
77 produits exceptionnels	0
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 035 026.80</b>

### *Dépenses d'Investissement*

LIBELLE	BUDGET 2023
Parking arrière école	90 000,00
Construction local technique (Reste à réaliser)	213 000,00
Etude pavillon Lotissement des Lisses	10 000,00
Goudronnage entrées	20 000,00
Prêt en capital logements	20 876,00
LED Mairie école	10 000,00
SIEGE LED éclairage public	6 667,00
Huisseries + mise en sécurité portes école	10 000,00
Lot "plomberie" local technique	6 000,00
DECI, citerne enterrée lotissement des Fonceaux	30 240,00
Panneaux de rue (Tournesols)	3 000,00
Columbarium et jardin du souvenir	7 200.00
SIEGE rue de Fauville	6 285.00
Remboursement caution logement locatif	490.00
Photocopieur école	3 000.00
Petits vélos pour école	1 500.00
<b>DEPENSES INVESTISSEMENTS</b>	<b>438 258.00</b>

### *Recettes d'investissement*

LIBELLE CHAPITRE	BUDGET 2023
Virement à la section investissement	136 589
FCTVA	51 514
Taxe aménagement	10 000
Subvention investissement	240 155
<b>RECETTES INVESTISSEMENTS</b>	<b>438 258</b>

## ● Taux des impôts pour 2023

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote des taux des impôts fonciers de la commune. Le conseil municipal décide, vu le contexte économique et à titre exceptionnel de ne pas augmenter ces impôts.

## ● Base 105

M. Le Maire expose l'état d'avancement des échanges avec la BA105 sur son projet d'agrandissement. Conformément à la procédure mise en place par le Ministère des Armées, la SAFER a pris contact avec chaque propriétaire concerné par ce projet en vue de leur proposer des éventuels dédommagements. Pour l'aire de jeu de notre commune, une réunion spécifique s'est tenue en Mairie en présence de Mme La Colonelle commandante de la BA 105. Nous avons une nouvelle fois fait part de notre opposition à ce projet et précisé que ce n'était pas une histoire d'argent, la commune souhaite conserver une aire de jeu pour les enfants. Mme La Colonelle a enregistré notre demande et pourrait, sur notre demande, nous proposer des terrains en échange, cette proposition est en étude par les services et sera soumise au conseil municipal dès réception.

## ● Délégation maîtrise d'ouvrage pour la construction de logements

Comme prévu dans nos orientations budgétaires, la commune va faire construire sur le terrain acquis dans le nouveau lotissement du chemin des Champs, un ou deux logements locatifs inter générationnels. Pour simplifier les démarches et respecter le code des marchés publics, M. Le Maire propose de mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage qui pourrait être confiée à la SAEM Agire qui a été sollicitée.

## ● Subventions 2023

SUBVENTIONS SOCIALE..... 300 €

- 45€ pour toute naissance enfant de la commune

## RAPPEL



**Il est rappelé aux propriétaires d'animaux (chiens) que tout de ces animaux sur la voie publique est interdite et sera verbalisée.**

## Règlementation sur la pratique des traitements de produits phytosanitaires en limite de propriétés

MOYENS PERMETTANT D'ADAPTER LES DISTANCES DE SÉCURITÉ  
conformément à l'article 14-2 dans le cadre de chartes d'engagements approuvées par le Préfet  
Techniques réductrices de dérive (TRD)

Culture	Niveau de réduction de la dérive	Distance de sécurité minimale
Arboriculture	66 % ou +	5 m
Viticulture et autres cultures hautes	66 % - 75 %	5 m
	90 % ou +	3 m
Cultures basses	66 % ou +	3 m

Les listes actualisées des matériels antidérive, des produits sans distance de sécurité et des produits avec une distance de sécurité incompressible de 20 m sont accessibles sur des sites publics et sur le site du ministère de l'agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximite-des-habitations>